



Rapport 2010

présenté à l'AIET
par la commission d'experts suisse
des prescriptions de protection incendie

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
PRESCRIPTIONS SUISSES DE PROTECTION INCENDIE AEAI.....	3
COMITÉ D'EXPERTS PPI (CPPI).....	3
COMPOSITION DU COMITÉ	3
QUESTIONS CONCERNANT L'APPLICATION.....	3
FAQ PUBLIÉES	3
ACTUALISATION DES PRESCRIPTIONS SUISSES DE PROTECTION INCENDIE AEAI	4
ACTIVITÉS DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION INCENDIE	4
CONFÉRENCE DE PROTECTION INCENDIE AEAI.....	4
WORKSHOP POUR LES SPÉCIALISTES EN PROTECTION INCENDIE	4
COURS POUR EXPERTS CANTONAUX ET COMMUNAUX EN PROTECTION INCENDIE AEAI	4
COURS DE PROTECTION INCENDIE CAS	4
EXAMEN ET CERTIFICATION DE SPÉCIALISTES EN PROTECTION INCENDIE	5
REMERCIEMENTS	5

Prescriptions suisses de protection incendie AEAI

En tant que commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie désignée par l'autorité intercantonale des entraves techniques au commerce AIET (art. 3ss AIETC), l'AEAI a à nouveau traité de nombreuses demandes relatives aux prescriptions suisses de protection incendie au cours de l'exercice sous revue.

Comité d'experts PPI (CPPI)

Composition du comité

Le comité d'experts pour les prescriptions de protection incendie (CPPI) constitué par la commission technique pour la protection incendie (CTPI) a pour tâche de répondre de manière cohérente et fondée aux questions concernant les prescriptions suisses de protection incendie AEAI. En 2010, ce comité se composait des membres suivants:

Christoph Lienert	responsable de la division Prévention et intervention de l'Etablissement cantonal d'assurance de Berne et vice-président de la CTPI
Marcel Heimgartner	responsable de la police du feu cantonale de Schwyz
Thomas Keller	responsable adjoint de la police du feu cantonale de Zurich, membre de la CFO
Marco Lucchini	juriste, canton du Tessin, membre de la CTPI
Marco Sgier	responsable de la police du feu cantonale des Grisons, membre de la CTC et de la CFO
René Stüdle	secrétaire, AEAI

Questions concernant l'application

La possibilité de poser des questions sur l'application des prescriptions suisses de protection incendie AEAI par le canal « www.praever.ch » a rencontré un vif succès. Le secrétariat de l'AEAI a reçu 142 demandes. Les spécialistes de l'AEAI ont pu répondre directement à 108 d'entre elles; les 34 autres ont été soumises au comité d'experts, qui les a examinées en quatre séances avec le résultat suivant :

7 réponses ont été publiées sous la rubrique FAQ.

27 réponses ont été transmises directement aux requérants (sans publication).

0 corrections ont été apportées (fautes évidentes qui ont été corrigées dans les « ppionline »).

Le tableau ci-après indique le nombre de questions publiées pour chaque domaine :

FAQ publiées

Domaine concerné	Nombre de FAQ
Norme	3
Directives de protection incendie:	
- Voies d'évacuation et de sauvetage	1
- Signalisation des voies d'évacuation et de sauvetage	2
- Matières dangereuses	1
Notes explicatives de protection incendie	0
Nombre total de FAQ publiées	7
Nombre de demandes concernant les documents légaux	7

Actualisation des prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Les directives de protection incendie « Installations de détection d'incendie » et « Installations sprinklers » ont été soumises à une révision partielle en 2010. L'AIET a approuvé les modifications et compléments correspondants lors de sa séance du 26 novembre 2010. Les directives de protection incendie révisées sont publiées en juin 2011.

Activités de formation dans le domaine de la protection incendie

Le développement du secteur de la formation et de la certification de personnes s'est poursuivi en 2010. La demande de spécialistes en protection incendie et de possibilités de formation dans ce domaine reste très importante. Par conséquent, le nombre de personnes qui se sont présentées aux examens aboutissant à un certificat AEAI a encore augmenté par rapport à l'année précédente.

Conférence de protection incendie AEAI

En automne 2010, l'AEAI a à nouveau organisé sa traditionnelle conférence publique de protection incendie sur le thème « Nouveautés dans les prescriptions de protection incendie ». Cette manifestation a réuni 420 participants répartis sur deux jours.

Workshop pour les spécialistes en protection incendie

L'AEAI a interrogé les autorités cantonales de protection incendie et les associations professionnelles sur leurs besoins en matière de formation dans le domaine de la protection incendie. Cette enquête a révélé une demande pour des workshops consacrés à l'approfondissement de thèmes précis.

En 2010, l'AEAI a pour la première fois organisé des workshops régionaux sur le thème de la mise en œuvre du document fixant l'état de la technique "Construction de poêles et de cheminées de salon" en collaboration avec la Société suisse des entrepreneurs poêliers et carreleurs (VHP). 120 spécialistes en protection incendie y ont participé.

Cours pour experts cantonaux et communaux en protection incendie AEAI

En raison de la forte demande, l'AEAI a, pour la première fois, organisé deux cours en langue allemande pour « spécialistes en protection incendie AEAI ». Chacun d'eux a réuni 30 participants.

En Suisse romande, l'ECA Vaud a également organisé deux cours en langue française pour « spécialistes en protection incendie AEAI » en coopération avec l'AEAI.

Etant donné que le programme correspondant était en révision, aucun cours pour « experts en protection incendie AEAI » n'a eu lieu en 2010.

Cours de protection incendie CAS

En mai 2010, le premier cours de protection incendie CAS, au niveau Haute école spécialisée, a démarré à la Haute école de Lucerne - Technique et architecture, Horw. Ce cours en vue de l'obtention d'un Certificate of Advanced Studies Lehrgang (CAS) a été élaboré en commun avec le secteur de la formation et de la certification de personnes de l'AEAI.

Sur la base de ce programme, la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Yverdon a mis au point un cours CAS correspondant pour la Suisse romande. Celui-ci démarrera en 2011.

Examen et certification de spécialistes en protection incendie

En 2010, de nombreux examens ont eu lieu dans le domaine de la protection incendie. L'AEAI a testé pour la première fois les applicateurs de systèmes de peintures intumescentes, d'entente avec le Centre suisse de la construction métallique (SZS).

Sur la base des résultats obtenus aux examens, les certificats AEAI suivants ont pu être remis:

Spécialistes en protection incendie AEAI	98
Spécialistes en installations de détection d'incendie AEAI	40
Spécialistes en installations d'extinction à eau AEAI	31
Spécialistes en installations de protection contre la foudre AEAI	58
Chargés de sécurité dans le domaine de la protection incendie AEAI	38
Applicateurs de systèmes de peintures intumescentes	157

Par ailleurs, 192 spécialistes déjà certifiés ont rempli les exigences relatives à la formation continue, de sorte que la durée de validité de leurs certificats a pu être prolongée de 5 ans.

Remerciements

La commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie remercie ses partenaires des services fédéraux, des associations professionnelles et des autorités cantonales de protection incendie, ainsi que l'AIET de leur collaboration ouverte et constructive en 2010.

Notre reconnaissance va également aux présidents et aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'AEAI, pour le travail qu'ils ont accompli en faveur de la commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie.

Berne, juin 2011



Bernhard Fröhlich, président



Peter W. Schneider, directeur

Editeur

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Bundesgasse 20, case postale 8576
3001 Berne
Téléphone 031 320 22 22
Fax 031 320 22 99
mail@vkf.ch
www.vkf.ch